



EMAJOR GENERAL
DIRECTION DE L'ORGANISATION
ET DU PERSONNEL DES ARMEES

N°26-1- 046 /EMG/DOPA/DRF/BR/SEC

Cotonou, le 15 janvier 2026

COMMUNIQUE RADIO

Le Chef d'Etat-major général des Forces armées béninoises communique :

Dans le cadre du renforcement des effectifs des Forces armées béninoises (Fab), il sera organisé un concours de recrutement militaire de sept cent cinquante (750) jeunes gens au titre de l'année 2026. Les citoyens désireux de prendre part à ce recrutement, sont invités à déposer leur dossier de candidature dans les douze (12) Préfectures du Bénin dans la période du lundi 19 janvier au vendredi 06 février 2026.

I- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé d'aucune des incapacités prévues par la loi ;
- être âgé de 18 ans au moins au 31 décembre 2026 et de 25 ans au plus au 1^{er} janvier 2026 (c'est-à-dire être né (e) au plus tôt le 31 décembre 2008 et au plus tard le 1^{er} janvier 2001) ;
- ne pas être agent de l'Etat, ni ancien militaire radié ;
- avoir une taille minimale de 1,60 m pour les filles et 1,65 m pour les garçons ;
- avoir une bonne constitution physique et être médicalement apte ;
- être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou tout autre diplôme reconnu équivalent en République du Bénin.

II- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une (01) fiche individuelle de renseignements à retirer dans les centres d'inscription;
- une (01) copie de l'acte de naissance sécurisé ;
- une (01) copie de l'une des pièces suivantes : le Certificat d'Identification Personnelle (CIP) , la carte d'identité biométrique ou le passeport en cours de validité (les récépissés de dépôt de demande des pièces ci-dessus énumérées ne sont pas acceptés);
- une (01) copie du certificat de nationalité ;
- un (01) extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt ;
- une (01) copie du diplôme ou de l'Attestation du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou tout autre diplôme reconnu équivalent;
- un (01) certificat de résidence ;
- un (01) certificat médical d'aptitude physique à subir les épreuves sportives délivré par un Médecin inscrit à l'Ordre National des Médecins du Bénin (ONMB) ;
- un (01) certificat ou attestation de position militaire à retirer dans les centres d'inscription.

III- MATIERES ET CENTRES DE COMPOSITION

Le concours sera organisé en quatre (04) phases :

1^{ère} Phase : PHASE SPORTIVE

La phase sportive éliminatoire consiste en une (01) course d'endurance de quatre (04) kilomètres pour les filles et six (06) kilomètres pour les garçons retenus à l'issue de l'étude des dossiers. Elle se déroulera dans les chefs-lieux des douze (12) départements : Cotonou, Porto-Novo, Pobè, Allada, Lokossa, Aplahoué, Abomey, Dassa-Zoumé, Djougou, Natitingou, Parakou et Kandi.

2^{ème} Phase : PHASE ECRITE

Seuls les candidats retenus à la phase sportive seront autorisés à prendre part à la phase écrite. Elle se déroulera dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Lokossa, Abomey, Parakou et Natitingou.

3^{ème} Phase : ENTRETIEN DE RECRUTEMENT

L'entretien de recrutement comprendra une étape de sensibilisation et une étape de questions/réponses à l'intention des candidats retenus à l'issue de la phase écrite.

4^{ème} Phase : VISITE MEDICALE D'APTITUDE

Seuls les candidats retenus après la troisième phase seront invités à subir la visite médicale d'aptitude. Elle se déroulera dans les Centres médico-sociaux (CMS) des garnisons de Cotonou, Porto-Novo, Abomey, Parakou et Natitingou.

Les dates de déroulement des différentes phases seront précisées ultérieurement.



Général de Corps d'Armée Fructueux C. A. GBAGUIDI